

CONTRAT DE LOCATION DE LA MAISON SCOUTE

ENTRE : LE 25e GROUPE SCOUT DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, 125 rue Bella Vista, Saint-Basile-le-Grand, Québec J3N 1L1 représenté par **Patrick Green**, le locateur, ci-après appelé « **Le Groupe Scout** » **D'UNE PART,**

ET : Nom : _____ Prénom : _____ , responsable de la location (locataire), ci-après appelé l'utilisateur de la maison, **D'AUTRE PART.**

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse : _____

Pour (type d'événement) : _____

Date de l'événement : _____

Pour le tarif de : _____ Dépôt : _____ (non remboursable) Balance : _____

CONDITIONS D'UTILISATIONS

- B.1 L'utilisateur de la maison s'engage à laisser les lieux dans un état propre et bien rangé. Dans le cas où la maison n'aurait pas été entretenue convenablement après une location, des frais de 75 dollars seront facturés au locataire fautif. Le locataire sera tenu responsable de tout dommage causé à la Maison scoutie s'ils ont été causés pendant la tenue d'une activité du locataire. La réparation des dommages sera à la charge du locataire. Les modalités des réparations sont laissées à l'entière discrétion du locateur.
- B.2 Aucun ruban adhésif et aucune fixation autre que celle déjà installée ne doivent être utilisés.
- B.3 La consommation d'alcool est permise.
- B.4 L'interdiction de fumer dans la maison doit être respectée par l'utilisateur de la maison.
- B.5 Le Groupe Scout ne peut être tenu responsable de matériel perdu ou détérioré laissé sur place par l'utilisateur de la maison.
- B.6 Le Groupe Scout ou l'utilisateur de la maison peuvent mettre fin à cette entente en tout temps sur simple préavis écrit de 3 semaines.
- B.7 Un dépôt pour réservation est exigé et est non remboursable.
- B.8 Un membre du Groupe Scout peut entrer chercher ou ranger du matériel (départ ou retour de camp) discrètement.
- B.9 Le Groupe Scout ne peut être tenu responsable d'annulation de réservation pour cas de force majeure et hors de notre contrôle.
- B.10 L'utilisateur de la maison s'engage à respecter les règles sanitaires dictées par la santé publique qui ont cours au moment de la location.

Signé à Saint-Basile-le-Grand, ce _____ e jour du mois de _____ 20_____.

Locataire _____

Locateur _____ pour le 25e Groupe Scout de Saint-Basile-le-Grand